



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 005-210501664-20240130-2024\_006-DE



# DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

## n° 2024-006

Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	14
Absents	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

### Date de convocation

25/01/2024

### Date d'affichage

25/01/2024

### Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme Mireille DERYCKE, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, M. SIAUD Jean-Marc, Mme VERA Martine

### Procuration :

M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à M. PINERO Pierre

A été nommée comme secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

## MANDATEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Vu la délibération n° 2023-113 du 22 décembre 2023 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2024

Le Maire fait part à l'assemblée de cinq factures d'investissement qu'il convient de mandater avant le vote des budgets primitifs 2024.

### Budget Principal :

- ALPICITÉ – Facture n° 4 - Etude liaison douce pour un montant de 2 160.00 €  
Cette dépense sera affectée à l'opération 82 - Chapitre 20 – Article 2031

### Budget Eau & Assainissement :

- GAUTIER TPM :

. Facture F2038\_142. Travaux Pont Pierre pour un montant de 2 334.72 €  
Cette dépense sera affectée au chapitre 21 – Article 21531

. Facture F2038-145. Travaux Route Grenoble pour un montant de 2 916.00 €  
Cette dépense sera affectée au chapitre 21 – Article 21531

. Facture F2038\_147. Travaux Bas Saumane pour un montant de 1 236.00 €  
Cette dépense sera affectée au chapitre 21 – Article 21531

. Facture F2038\_153 Travaux Marius Meyère pour un montant de 1 512.72 €  
Cette dépense sera affectée au chapitre 21 – Article 21531

...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte des factures à mandater avant les budgets primitifs 2024
- Accepte leur affectation
- Inscrit les crédits budgétaires correspondants dans les budgets primitifs respectifs 2024

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Daniel ROUIT



Adrien GAUTIER